

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 FEVRIER 2022 A 18H30

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, DESPEYSSE Jocelyne.

**Absents excusés :** ROUZET Christelle donne procuration à BONNET Annick  
REBOUL Grégory donne procuration à LASSAGNE Cécile  
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé  
LAMBERT Daniel donne procuration CARMICHAEL Benoit  
GUILLEMINOT Jean- Pierre  
ULIN Nicolas  
MANENT Corinne

**Secrétaire de séance :** Annick BONNET

Approbation du dernier compte- rendu du Conseil municipal du 8 février 2022.

### **1- Ligne de trésorerie interactive de 40 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche**

Pour ses besoins ponctuels de trésorerie, le bureau propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 40 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

- Durée : 1 an  
- Taux d'intérêt applicable à un tirage ESTER + marge de 0.90%  
- Frais de dossier : 0.20% du montant

- Commission de non-utilisation : 0.20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

En effet, chaque début d'année, de nombreuses factures et surtout des échéances de prêts et notamment celui de l'école demandent d'avoir une trésorerie importante. Celle-ci est insuffisante cette année.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **2 – Tarifs 2022**

Après avoir revu les tarifs actuels de locations des salles, du mobilier, des immeubles, du cimetière, des repas, et des emplacements, il est proposé par un membre du conseil municipal d'augmenter la location des salles et du mobilier.

Cette augmentation sera étudiée lors de la prochaine réunion après s'être renseigné sur les tarifs fixés dans les communes avoisinantes.

Il sera également réétudié le règlement de location de la salle du stade.

### **3 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Le maire informe l'assemblée que compte tenu des résultats et des prévisions budgétaires 2022, il n'est pas envisagé de modifier les taux.

Le bureau propose de voter les taux suivants pour l'année 2022 :

	Année 2020	Année 2021	<b>Année 2022</b>
Taxe foncière sur : les propriétés bâties	14.37 %	15.37 % + 15.51 % (taux département)	<b>30.88 %</b>
Taxe foncière non bâti : les propriétés non bâties	49.31 %	50.11 %	<b>50.11 %</b>

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **4 – Préparation des Budgets Prévisionnels 2022.**

Une première ébauche du budget prévisionnel est diffusée par le Maire.  
Ces budgets seront affinés et votés lors de la prochaine réunion.

### **5 – Questions diverses :**

Le radar pédagogique amovible est tombé à cause du vent. Celui-ci doit être réparé.

Le maire rencontrera le bureau de l'association Amicole à la demande de la Présidente pour discuter de la baisse de la subvention pour l'année 2022.